

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

DEVARIM

Devant l'assemblée des Enfants d'Israël, Moché répète la Torah ainsi que les événements qui se sont produits au cours du voyage de quarante années. Il leur adresse des reproches pour leurs iniquités et les enjoint de rester fidèles à leur héritage éternel. Moché rappelle qu'il a nommé des juges et des magistrats pour le secourir, le voyage depuis Sinaï dans le désert, l'épisode des Explorateurs, le décret de D.ieu Qui attendra quarante ans avant de permettre au peuple d'entrer en Israël.

Moché évoque également quelques événements plus récents : les querelles avec Moav et Amone, les guerres contre les rois Emoréens, l'installation des tribus de Réouven, Gad et une partie de Ménaché, le message qu'il a adressé à son successeur Yehochoua, pour ses futures batailles dans la reconquête d'Israël : « Ne les crains pas car l'Eternel ton D.ieu combattra pour toi ».

Devarim : les mots

Devarim signifie « mots » et c'est le nom de la Paracha de cette semaine, la première lecture hebdomadaire du livre de Devarim, cinquième livre de la Torah. Bien sûr, la Torah tout entière, du moins

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

comme elle nous fut communiquée, à nous êtres humains, est constituée de mots ; mais dans le livre de Devarim, la nature de ces mots prend une signification particulière. Le livre de Devarim est un discours de Moché, long de trente-sept jours, commençant le 1^{er} Chevat et s'achevant le 7 Adar, jour de sa disparition en l'année 2488 depuis la Création. Dans son discours, Moché récapitule les événements et les lois essentiels rappelés dans les quatre autres livres de la Torah. C'est pourquoi le livre de Devarim est également appelé Michné Torah, « la répétition de la Torah » (le nom d'origine latine Deutéronome signifie ainsi « seconde loi »).

Techniquement, Moché écrivit les cinq livres. Mais comme l'expliquent nos Sages, dans les quatre premiers livres, Moché transcrivit tout ce qu'il recevait de D.ieu alors que dans Devarim, il le dit avec « ses propres mots ». La distinction apparaît clairement dans le fait que les quatre premiers livres sont écrits à la troisième personne (« Et D.ieu parla à Moché en ces termes ») alors que dans Devarim, nous entendons la voix de Moché à la première personne (« à ce moment,

D.ieu me dit » etc.).

Néanmoins, Devarim appartient à ce que nous appelons la « Torah écrite », ce qui signifie que non seulement son contenu mais également ses mots et ses lettres sont considérés d'origine divine. Nos Sages expliquent que Moché avait totalement fait abnégation de son ego devant la Volonté Divine, que « la Présence Divine parlait à travers sa gorge », les mots de Moché étant ainsi les propres mots de D.ieu.

En tant que tel, le livre de Devarim agit comme un pont entre la « Torah écrite » et la « Torah orale ». Cette dernière inclut le Talmud et les Midrachim, les commentaires et les lois, le Zohar et la Cabbale, et « tout ce qu'un étudiant érudit expliquera devant son maître », tout ce qui a été produit par trente-trois siècles d'érudits étudiant et interprétant la Torah selon la tradition sinaïtique. Dans la Torah Orale produite par des esprits et des bouches moins libérés de leur ego que ne l'était Moché, le contenu est divin mais les mots et les lettres sont humains.

En d'autres termes, il existe deux dimensions à la Torah : une dimension dans laquelle le contenu et son expression sont accordés d'En Haut

Suite en page 2

EDITO

CONTEMPLONS LE LEVER DU JOUR !

Nous entrons cette semaine dans le mois de Mena'hem Av et donc dans cette période de neuf jours qui conduit au jeûne du 9 Av, anniversaire de la destruction du premier et du second Temple de Jérusalem, par les armées de Babylone pour le premier et celles de Rome pour le second. C'est dire que cette date reste éternellement gravée dans notre histoire, elle marque le début de notre tragédie séculaire : la destruction et l'exil. Ces neuf jours revêtent ainsi, comme par nature, une signification particulière de tristesse et cela paraît décidément inévitable. Si ces idées s'imposent à chacun, poussées par le calendrier, nul ne peut s'en contenter. On sait que le regret et le désespoir, aussi justifiés soient-ils, ne peuvent tenir lieu de vision pour le présent et encore moins pour l'avenir. Dans ces moments de l'année, où toute manifestation de joie est proscrite, quel est donc le chemin ? Justement, il existe un moyen, souligné par le Rabbi de Loubavitch. La conclusion de l'étude d'un

traité du Talmud est qualifiée de « jour de fête pour les sages ». Or rien n'empêche, même en ces jours, de ressentir une telle joie. Au cœur du rappel de ces drames, voici donc qu'une lumière nouvelle se met à poindre. Nous pouvons retrouver la joie la plus authentique au travers de cette étude spécifique : la conclusion d'un traité talmudique. Pour cette raison, une telle étude sera proposée sur les ondes de Radio J à partir du 1^{er} Av et jusqu'au 15 du mois, y compris le jour même du jeûne. C'est ici que le Peuple juif retrouve ses ressources profondes. De fait, l'histoire nous a fait connaître bien des drames. Bien des peuples, devant une telle adversité, se sont peu à peu effacés, par défaite ou par renoncement. Le Peuple juif, privé de tout ce qui fait normalement un peuple, est pourtant resté lui-même. C'est à cette ressource qu'il importe de faire appel aujourd'hui, surtout quand on peut avoir l'impression que les nuages s'amoncellent à l'horizon. Prenons-en conscience : spirituellement, le soleil se lève aussi et, de cette façon, sa lumière nous éclaire déjà.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

JEÛNE DU 9 AV : DÉBUT : MERCREDI 22 JUILLET À 21H 42 FIN : JEUDI 23 JUILLET À 22H 29

ÎLE-DE-FRANCE



Horaires d'entrée et sortie de
CHABBAT DEVARIM
vendredi 17 juillet
ENTRÉE 21h 29 Sortie : 22h 48

PROVINCE

Bordeaux	21.26	Lyon	21.07	Nice	20.51
Deauville	21.41	Marseille	20.57	Rouen	21.37
Grenoble	21.02	Montpellier	21.04	Strasbourg	21.07
Lille	21.34	Nancy	21.13	Toulouse	21.14
		Nantes	21.38		

A partir du dimanche 12 juillet | Pose des Téfilines : 4h 34 Heure limite du Chema : 9h 58 Roch Hodech Av : mercredi 15 juillet 2026

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

5786 / N° 40

(59^{ème} année)

**CHABBAT
PARACHAT
DEVARIM**

CHABBAT 'HAZONE

SAM. 18 JUILLET 2026
4 AV

AVOT 2



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

et une dimension dans laquelle la Sagesse et la Volonté Divines sont « habillées » dans nos propres mots. Et puis, nous avons le livre de Devarim dans lequel les deux convergent : un être humain, Moché, atteint un niveau d'identification avec la Sagesse et la Volonté Divines.

L'homme qui parle

Il en va de même, à un certain niveau, chaque fois que nous ouvrons la bouche. Les anciens philosophes se réfèrent à l'être humain comme à celui qui est doté de la parole, et personne n'a encore trouvé une meilleure définition de notre race « parlante ». Nous aimons parler. Observez les explications sur nous-mêmes dans lesquelles nous nous engageons interminablement, les conversations perpétuelles que nous nous sentons obligés de tenir, les millions de mots déversés chaque jour dans chaque media imaginable. Pourquoi ce désir insatiable de tout mettre dans des mots, comme si rien n'existait véritablement avant d'être exprimé et développé dans une longue série de sons humains ?

Parce que, nous disent les maîtres 'hassidiques, il n'y a rien que l'homme aime plus que de jouer à D.ieu.

D.ieu le fit : Il créa par la parole. Il dit : « que la lumière soit » et la lumière fut. Il dit « que les eaux se rassemblent et que la terre se révèle » et les océans et les continents furent créés. Mais l'homme contemple la création de D.ieu et la voit comme quelque chose qui doit encore être formé, qui manque encore de définition. Alors il parle et parle sans cesse, catégorisant, quantifiant et qualifiant le monde de D.ieu dans un effort pour lui donner un sens et un but.

Bien sûr, des différences existent. D.ieu

est infini et omnipotent ; nous sommes finis et faillibles. D.ieu créa la lumière par la parole, nous avons la possibilité de la définir en termes de luminosité ou d'obscurité. Nous pouvons par les mots transformer les continents en pays et provinces d'une communauté mondiale productive ou nous pouvons en faire des frontières d'animosité et de luttes.

Mais c'est là « le partenaire dans la création » que D.ieu désire : un partenaire qui est capable de détruire comme de construire. Un partenaire indépendant, libre, dont les choix lui appartiennent et donc entièrement sous sa responsabilité et son accomplissement, parce que D.ieu voulut de véritables partenaires dans Son entreprise.

Passer au niveau supérieur

Mais D.ieu fit encore plus. Non seulement Il soumit Sa création à la verbalisation humaine mais Il mit également Sa Torah, Ses propres pensées et désirs, dans des mots humains et compréhensibles et puis Il nous invita dans le processus de verbalisation de Sa Torah.

Parce que si nous sommes Ses partenaires, il nous faut l'être pour tout. Un véritable partenaire ne fait pas remplir son rôle dans le déroulement et le développement de l'entreprise mais il participe également à son projet, à son mode opératoire, à ses lois et ses principes.

Ainsi D.ieu accorda-t-Il à l'être humain l'esprit et la parole, un moyen non seulement de former Son monde mais également de participer à la formulation de la Torah, lois et plan de la création.

Ainsi naquit Devarim, le livre des mots. Le premier à recevoir cette mission fut Moché qui l'accomplit si parfaitement

que sa « contribution » devint l'un des cinq livres qui forment le cœur de la Torah. Et l'accomplissement de Moché contient les semences qui donnent à tous les partenaires humains suivants la possibilité d'articuler la Sagesse Divine.



étude du RAMBAM

Une étude quotidienne
installée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

• DIMANCHE 12 JUILLET – 27 TAMOUZ

Mitsva négative n° 139 : Il est interdit aux prêtres de manger la chair des sacrifices expiatoires [dont il a été fait [aspersion du sang sur l'autel] à l'intérieur [du Heikhal], comme il est dit : « Mais tout expiatoire dont le sang sera introduit »

Mitsva négative n° 112 : Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la « Mélika » (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65 : C'est le commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite.

• LUNDI 13 JUILLET – 28 TAMOUZ

Mitsva positive n° 89 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de consommer la viande des offrandes expiatoires et délictives, qui sont des sacrifices d'une sainteté supérieure. (Kodchei Kadachim)

Mitsva négative n° 145 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des offrandes expiatoires et délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.

Mitsva négative n° 148 : Il est interdit à un non Cohen de consommer les sacrifices Kodchei Kadachim.

• MARDI 14 JUILLET – 29 TAMOUZ

Mitsva positive n° 66 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir l'offrande de paix de la manière prescrite.

Mitsva négative n° 147 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure avant l'aspersion du sang.

Mitsva positive n° 67 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.

Mitsva négative n° 102 : Il est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 103 : Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 138 : C'est l'interdiction qui nous est faite de manger l'oblation d'un pontife.

• MERCREDI 15 JUILLET – 1^{er} AV

Mitsva négative n° 124 : Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.

Mitsva positive n° 88 : Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations.

Mitsva positive n° 83 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'accomplir la totalité des devoirs nous incombant lors de la première des trois fêtes de pèlerinage qui se présente à nous.

Mitsva négative n° 155 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

• JEUDI 16 JUILLET – 2 AV

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rénumérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire. C'est ce que l'on appelle « immoler à l'extérieur ».

• VENDREDI 17 JUILLET – 3 AV

Mitsva négative n° 89 : Il nous est interdit d'offrir aucun sacri-

TSARFAT
UNE ÉTUDE SYSTÉMATIQUE

SUBBOTA
MES VINGT ANS DE PRISON SOVIÉTIQUE
LE 'HASSID QUI SE PRÉNOUMAIT CHABBAT

COMMANDEZ VOTRE LIVRE !

www.boutique.tsarfat.com

+33 (0)7 66 13 79 30

SNS
GROUPE

SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique

Nous recrutons des commerciaux

SAUVETAGE MYSTÉRIEUX

- A vous de décider : vous ou le bébé !

Tel fut le cruel dilemme présenté par les « partisans » aux jeunes parents, au milieu de la forêt :

- Les cris du bébé risquent de trahir notre présence à tous et nous mettent tous en danger !

Esther avait 17 ans quand éclata la Seconde Guerre mondiale. Alarmée par les rumeurs qui circulaient déjà à propos des Nazis décidés à exterminer les Juifs d'Europe, elle pressa ses parents de s'enfuir dans la forêt avec ses onze frères et sœurs. Mais, comme la plupart des Juifs, ceux-ci refusèrent de croire à ces rumeurs et ce n'est qu'après avoir insisté, qu'elle parvint à les persuader au moins de lui confier deux de ses petits frères pour tenter de les sauver.

On était en pleine nuit au milieu de l'hiver. Esther pénétra dans un village, frappa à la porte d'une des maisons et supplia qu'on la laisse entrer : la maîtresse de maison hésita car elle savait que quiconque cachait des Juifs se mettait en grave danger. « Je sais cuisiner, je sais coudre, je peux vous aider dans tous les travaux ménagers, insista Esther, laissez-nous juste dormir dans un coin de la maison ! ». La femme accepta.

Quelques jours plus tard, on apprit que les Allemands avaient conquis le village et passaient de maison en maison pour vérifier la présence éventuelle de Juifs.

- Partez immédiatement ! ordonna la femme angoissée.

Les deux petits garçons n'eurent même pas le temps de lacer leurs chaussures et coururent avec leur sœur en direction de la forêt. Les Nazis les aperçurent, tirèrent et les deux garçonnetts furent tués « Al Kiddouch Hachem », parce que Juifs. Longtemps, leur grande sœur devait entendre résonner dans ses oreilles leurs cris d'agonie mais elle n'avait pas le choix et devait continuer à courir et à s'enfoncer dans les profondeurs de la forêt.

Epuisée et à bout de forces, quand la nuit tomba, elle s'étendit sur un tronc d'arbre tombé à terre et, soudain, entendit parler yiddish. Elle rampa en direction de ces voix : c'était un groupe de partisans juifs et on l'accueillit chaleureusement.

C'est dans ce groupe qu'Esther fit connaissance de Yaakov Spivak qui, dès le début de la guerre, avait rejoint les partisans avec son frère et sa sœur. Tous deux se trouvèrent de nombreuses affinités et décidèrent de se marier au cœur de la forêt, bien évidemment sans orchestre ni danses, mais avec beaucoup de verdure...

La veille de Pessah 1944, il leur naquit un fils qu'ils appelèrent Chalom.

Dès la naissance de ce bébé, les partisans s'affolèrent : les cris du bébé risquaient de dévoiler la présence de tout le groupe et d'attirer les tueurs Nazis. Mis en demeure de choisir, les deux jeunes parents comprirent qu'ils n'avaient pas le droit moralement de causer la mort de tout le groupe et décidèrent de continuer l'aventure tous

seuls, en espérant sauver leur bébé - après avoir perdu tant de leurs proches. Ils se cachèrent dans des puits et des cabanes abandonnées, dans des hameaux où des paysans les prenaient en pitié, leur donnaient quelques miettes tout en leur intimant l'ordre de déguer au plus vite.

La faim était si terrible que la jeune maman ne pouvait pas nourrir son bébé. A bout de force, elle tentait de préparer une décoction de différentes herbes ramassées sur le sol mais, loin d'apaiser la faim du nourrisson, cela lui provoqua de terribles maux de ventre. Désespérée, Esther berçait l'enfant qui souffrait tant et qu'elle ne savait comment guérir.

Soudain, une vieille dame venue on ne sait d'où apparut et lui demanda en yiddish : ma fille, pourquoi pleures-tu ? Sans un mot, Esther lui montra le nourrisson qui se tordait de douleur.

- Ne t'inquiète pas, ma fille, il va survivre !

- Mais comment le guérir ? Apprenez-moi comment le débloquent et le nourrir !

- Viens avec moi. Nous allons ramasser trois oiseaux et les mélanger avec un peu de neige !

Esther trembla en entendant cela : comment donner pareille bouillie à un bébé ?

Mais la femme insista : sinon, il va mourir !

Stupéfaite, Esther observa la femme qui prépara cette « recette » improbable et l'approcha des lèvres de l'enfant. Au bout de vingt minutes, son teint redevenait normal, il cessa de se torturer de douleur, se vida et retrouva des couleurs : Chalom était sauvé !

Soulagée, Esther voulut embrasser cette femme providentielle et la remercier mais elle avait déjà disparu ! Qui était-elle ? D'où venait-elle ? Le mystère reste entier ! Encore une apparition du prophète Eliahou que l'on mentionne pour tout le bien qui nous arrive ?

En mai 1945, le jeune couple apprit par des haut-parleurs que la guerre était enfin terminée et que l'armée russe venait les délivrer des oppresseurs Nazis. Comme d'autres survivants, ils purent sortir de leur cachette, les Russes leur fournirent un peu de nourriture et des vêtements.

En 1950, ils purent rejoindre la terre d'Israël à bord du bateau Galilée et s'installèrent à Richone Le Tsion.

Quand Chalom atteignit l'âge de huit ans, son père décida qu'il était temps de le faire « entrer dans l'alliance de notre père Abraham » et Chalom se rappelle encore aujourd'hui du rabbin à la longue barbe blanche qui effectua la circoncision tandis que tous les amis chantaient en accueillant le prophète Elie comme le veut la coutume.

Il avait mérité par deux fois l'apparition d'Eliahou Hanavi...

Mendy Shaikevitz – Si'hat Hachavoua N° 2067

Traduit par Feiga Lubecki

fice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire.

Mitsva positive n° 39 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81 : Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel.

Mitsva positive n° 30 : C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

• **SAMEDI 18 JUILLET – 4 AV**

Mitsva positive n° 28 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant Dieu.

Mitsva positive n° 40 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et de l'après-midi, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi « oblation du prêtre oint ».

Mitsva positive n° 41 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le « Moussaf » du Chabbat.

Mitsva positive n° 27 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Eternel.

Mitsva positive n° 42 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter une offrande supplémentaire chaque Roch 'Hodech, en plus de l'offrande quotidienne.



LOIS RELATIVES AU TEMPLE

D'APRÈS HILKHOT BETH HABE'HIRA DU RAMBAM

Voici les éléments essentiels dans la construction du Temple. On y fait un endroit appelé « Kodech » (Saint), un endroit appelé « Kodech Hakodachim » (Saint des Saints) et devant l'entrée du « Kodech » un endroit appelé « Oulam » (vestibule) ; l'ensemble des trois est appelé « Heikhal ».

On fait une autre enceinte en plus des murs du Heikhal, tout autour du Heikhal à une certaine distance, à l'instar des tentures qui formaient le pourtour de la cour du tabernacle dans le désert. Tout l'espace qui est entouré par cette enceinte, dans la même disposition que la cour du tabernacle, est appelé « Azara » (parvis) et le tout, à savoir « Kodech Hakodachim, Kodech, Oulam et Azara », est appelé « Mikdash » (Sanctuaire, Temple).

LA HALAKHA

de la semaine



QU'EST-CE QUE LE 9 AV ?

(CETTE ANNÉE JEUDI 23 JUILLET 2026)

Le 9 Av commémore de tristes événements :

- La rencontre entre Essav et Yaakov (voir Parachat Vayigach)
- La faute des explorateurs (voir Parachat Chela'h Lekha)
- La destruction des deux Temples de Jérusalem
- La chute de la ville de Bétar lors de la révolte de Bar Kokhba
- L'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492
- Le début de la Grande Guerre de 1914 - 1918.

On jeûne depuis la veille (mercredi 22 juillet 2026 à partir de 21h 42).

Mercredi soir 22 juillet 2026, à partir de 21h 42, on enlève les chaussures en cuir. On ne s'assied que sur une chaise basse comme les endeuillés. On lit les Lamentations de Jérémie. On ne mange plus, on ne boit plus et on ne se lave pas – sauf pour des raisons d'hygiène – jusqu'au jeudi 23 juillet à 22h 29.

Jeudi matin 23 juillet, on ne prononce pas la bénédiction « ...Chéassa Li Kol Tsorki ».

On évite de se saluer mais si quelqu'un a oublié que c'est un jour de deuil, on répond doucement à ses salutations. On ne prononce pas les prières de Ta'hanoun (supplications). On lit les Kinot (prières rappelant les souffrances endurées par le peuple juif le 9 Av tout au long des générations).

A partir de jeudi après-midi (13h 56 environ), on peut s'asseoir sur une chaise normale, on peut vaquer au ménage, écouter le Siyoum (fin du traité Moéd Katane) à la radio et préparer le repas du soir. Avant la prière de Min'ha, les hommes et garçons mettent les Téfilines.

Le jeûne se termine à 22h 29.

On peut manger la viande, boire du vin, à partir du vendredi 24 juillet à partir de 13h 56. On pourra se laver et laver le linge dès vendredi matin.

Le mercredi 15 Av (29 juillet 2026) est un jour particulièrement joyeux. F.L.



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil – CC Les Belles Feuilles
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier
40 rue Guersant ➔ **Nouveau**
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74



Halavi

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76



Bassari

98 Rue de Montmartre – 75002 Paris
01.42.21.38.68



CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'ÉTÉ du mois de juillet 2026

PARIS 7 ^e & 15 ^e	06 22 03 33 07	BRY SUR MARNE	06 22 63 65 98
PARIS 12 ^e *	06 41 07 41 51	CLICHY/LEVALLOIS *	06 49 54 35 66
PARIS 13 ^e	06 20 87 35 05	CRÉTEIL	06 50 44 21 61
PARIS 19 ^e	06 51 59 33 85	EPINAY	06 11 42 15 33
PARIS 19 ^e Nord	06 12 22 88 26	FONTENAY SOUS BOIS	06 23 06 53 69
PARIS 20 ^e	06 23 20 53 39	LA VARENNE	06 28 53 53 17
ANTONY	06 46 39 87 85	LES LILAS	06 61 50 35 47
AUBERVILLIERS	06 03 36 31 51	MONTRouGE	06 15 70 40 48
BONDY/PAVILLONS SOUS BOIS	07 67 08 97 29	NEUILLY/SEINE	07 68 53 84 29
BONNEUIL	06 69 04 81 20	VILLIERS SUR MARNE	06 58 25 41 33
BOULOGNE	06 20 44 07 63	YERRES	06 16 29 64 59

* Centre ouvert en août

Orpi

**Orpi Optimum
Rudy HAROSCH**

87 rue de Crimée – Paris 19^e

2 Agences à votre service
Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

**VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER
LOCAUX COMMERCIAUX**
Estimation offerte sous 48h
sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

DRAY

Appareils électroménager
Avec fonction Shabbat

4 magasins en Île-de-France

Blanc Mesnil 93
6 Av. Albert Einstein

Vélizy 78
Centre Co. L'Usine & Maison

Pierrelaye 95
5 rue Fernand Léger

Boulogne 92
101 Av. Ed. Vaillant

Suivez-nous
Sur Instagram !



Service livraison
Paiement 4 x sans frais



Matelas avec Zip
Une literie faite pour vos nuits

6 magasins en Île-de-France

Vincennes 94
53 rue de Fontenay

Paris 17 - Courcelles
115 rue de Courcelles

Paris 20 - Pyrénées
342 rue des Pyrénées

Paris 11 - Jules Ferry
12 Bd Jules Ferry

Paris 16 - Victor Hugo
137 avenue Victor Hugo

Paris 6 - Vaugirard
53 rue de Vaugirard

Matelas - Sommier - Oreiller - Couette

01 41 77 30 50 01 45 72 46 81

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE

(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

**Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules
hybride et électrique
(norme NF C18-550)**

BORNE DE RECHARGE
RAPIDE SUR PLACE



demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

07.62.00.60.99

01.57.42.57.42

EPO GOLD

ACHAT & VENTE

- DÉBRIS D'OR
- PIÈCES D'OR
- LINGOTS D'OR
- ARGENTERIES
- BIJOUX SIGNÉS
- MONTRES DE LUXE
- DIAMANTS



PAIEMENTS
PAR VIREMENTS
INSTANTANÉS



DÉPLACEMENTS
À DOMICILE

112 rue de Richelieu 75002 Paris 47 rue Vivienne 75002 Paris 89 rue de la Pompe 75116 Paris

01 42 96 29 41
06 24 46 35 19



Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées • Familles, garde d'enfants
- Situation d'handicap • Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne 01 43 28 80 00

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.